

Réponse à l'interpellation ordinaire de M. Jean-François Cachin "Groupe de travail « Gitans » – Evolution du dossier"

Préambule

Pour mémoire, vendredi 16 juillet 2010, des gens du voyage avaient installé une centaine de caravanes et leurs véhicules sur le pré de la Bressonne au Chalet-à-Gobet, établissant ainsi un campement illicite de quelque 350 à 400 personnes. Ils quittèrent les lieux le 25 juillet 2010 après avoir payé quelque 6'500 francs de taxes diverses.

Suite à ces événements, M. Jean-François Cachin avait déposé une première interpellation pour connaître notamment quel était le coût engendré pour la Ville par ce stationnement et quelles mesures la Municipalité entendait prendre pour que pareille situation ne se reproduise plus sur le territoire lausannois.

Dans sa réponse au Conseil communal, la Municipalité avait clairement indiqué ne pas souhaiter reconduire ce type d'hébergement, tout en relevant qu'il était très difficile dans la pratique de tenir une position aussi intransigeante, compte tenu des difficultés que suppose l'évacuation immédiate, par la contrainte, de campements d'une telle ampleur. Nonobstant ces difficultés et faute d'infrastructures adéquates, la Municipalité avait également fait part de son intention de continuer à prendre des mesures préventives en vue d'empêcher une occupation illicite, tout en restreignant l'attractivité des espaces publics disponibles sur son territoire. En outre, elle indiquait vouloir faire avancer la réflexion à l'échelon cantonal pour, à terme, déboucher sur la mise à disposition de nouveaux emplacements fixes, tels que ceux de Rennaz ou de Payerne.

Cela étant, la Municipalité répond comme il suit à l'interpellateur qui demande à ce que le Conseil communal soit renseigné sur l'évolution de ce dossier.

Le groupe de travail (GT) « Gitans-Vaud » s'est effectivement réuni le 3 décembre 2010 au Centre de la Police cantonale vaudoise, à la Blécherette. Pour rappel, ce GT regroupait, outre Mme Pierrette Roulet-Grin, des cadres de la Police cantonale et de plusieurs polices municipales (dont Lausanne), ainsi que des préfets et des conseillers municipaux de plusieurs communes vaudoises (dont le Directeur de la sécurité publique et des sports de Lausanne).

Outre les tendances migratoires et des éléments statistiques, le GT a longuement évoqué la problématique récurrente du manque de places, butant toujours sur la même difficulté, à savoir celle de trouver une réelle intention politique coordonnée pour aller de l'avant avec ce dossier. Les partenaires présents lors de cette séance ont tous admis qu'il était nécessaire de mettre à disposition une place proche de l'agglomération lausannoise, sans forcément attribuer à Lausanne la responsabilité d'une telle implantation. En outre, le GT a constaté que le secteur « Terre-Sainte – la Côte » constituait également une autre priorité. A cette occasion, les représentants de la Ville de Lausanne ont effectivement confirmé l'utilité d'un espace spécifique dans la couronne lausannoise.

Or, pour sa part, la Ville de Lausanne ne dispose d'aucun emplacement adéquat permettant d'accueillir à long terme les gens du voyage. En effet, compte tenu de ses importants projets de développement, à l'instar de « Métamorphose », il paraît difficilement concevable de créer un lieu de stationnement fixe dans la région, par exemple à la Blécherette, alors que dans cinq ans environ, ces secteurs « verts » du nord de la ville seront appelés à accueillir les multiples constructions qu'il est prévu d'y implanter. Ainsi, hormis la zone du Chalet-à-Gobet, où les limites de la tolérance ont très vite été atteintes par la population résidante et ceux qui fréquentent le voisinage, il ne subsiste plus de lieux adaptés situés sur le territoire lausannois.

Il s'ensuit que la recherche d'un tel site devrait avoir lieu à l'échelon politique régional, voire cantonal, afin de trouver une solution pérenne, acceptable par les divers partenaires concernés. Pour cette raison, le Directeur de la sécurité publique et des sports de Lausanne portera cet objet à l'ordre du jour du Conseil cantonal de sécurité, dont il est membre permanent, afin de faire réactiver le GT « Gitans-Vaud » et de poursuivre les réflexions menées jusqu'alors, pour tenter de débloquer la situation.

En conclusion, tant qu'un terrain spécifiquement destiné à accueillir les gens du voyage n'aura pas été trouvé et aménagé à cette fin, la Ville de Lausanne doit encore s'attendre, à moyen terme en tout cas, à devoir faire face à des occupations imprévisibles et soudaines de certaines portions du territoire communal. Plus loin dans le temps, le fort développement de la ville contribuera vraisemblablement à rendre de plus en plus difficile, voire impossible, de telles occupations.